Cinquante cinquième année. - N ° 201 A Jeudi 14 octobre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 864

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

901 511 931 RCS Nantes.
CTA CARQUEFOU.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 342, boulevard de la Prairie Saint Géréon, 44150 Ancenis St Gereon.
Origine du fonds : Achat et création au prix stipulé de 325000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La création, l'acquisition, la prise à bail ou la location en vue de l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de contrôle technique automobile. La surveillance et l'accueil des candidats à l'examen du code de la route, et plus généralement toute opération en lien avec l'obtention du code de la route..
Enseigne : NORISKO.
Adresse : route de Paris, Espace Commercial la Jalousie, 44470 Carquefou.
Précédent propriétaire : 487 618 167 RCS Nantes. **CT2A.**
A dater du : 16 juillet 2021.
Date d'effet : 1er septembre 2021.
Date de commencement d'activité : 1er septembre 2021.
Publication légale : L'ECHO D'ANCENIS *du* 30 septembre 2021.
Oppositions : Cta Carquefou 342 boulevard de la Prairie 44150 Ancenis-Saint-Géréon pour la validité..
Commentaires : Suivant acte sous seing privé électronique en date le 31.08.2021 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, Nantes 2 le 08.09.2021. Dossier202100124841 Référence 4404P02 2021 A 09435 Domicile ancien propriétaire : Espace Commercial la Jalousie route de Paris 44470 Carquefou Domicile nouveau propriétaire : Espace Commercial la Jalousie route de Paris 44470 Carquefou Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce.